

L'ajournement

Je demande donc au ministre de fournir une réponse plus précise aux deux préoccupations que j'ai exprimées au nom des dirigeants de notre industrie de l'acier. Nous ne devons rien négliger pour assurer la prospérité et la rentabilité de cette industrie.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) s'est dit inquiet des répercussions que pourraient avoir sur l'industrie sidérurgique canadienne d'une part le système du prix du déclenchement instauré par les Américains et d'autre part le fait que les importations d'acier pourraient considérablement augmenter. Ceci souligne combien il est difficile de diriger un pays aussi vaste que le nôtre. Nos collègues à la Chambre de Colombie-Britannique, ceux de son parti aussi bien que ceux de l'opposition et du gouvernement ont fait certaines instances au cours des semaines passées en ce qui concerne l'exemption des poutres d'acier à larges ailes prévue dans la loi antidumping.

Étant donné que les États-Unis et la Communauté économique européenne ont pris des mesures en vue de protéger leurs industries sidérurgiques, notre gouvernement a consulté les industriels canadiens et les autorités américaines et européennes afin d'évaluer les répercussions éventuelles de ces décisions sur le Canada. Nos fonctionnaires et les représentants de l'industrie sidérurgique canadienne se sont fréquemment réunis pour analyser la situation.

Le député a raison d'attirer mon attention sur le fait que les mesures adoptées par d'autres pays pourraient avoir des répercussions néfastes sur nos exportations sidérurgiques. Je tiens à redonner l'assurance à la Chambre que nous poursuivons des discussions en vue d'obtenir des garanties que par suite de ces mesures, le Canada n'éprouvera pas de difficulté à exporter son acier à ses clients habituels.

En ce qui concerne le Canada, notre système anti-dumping protège les producteurs canadiens contre le dumping d'acier importé. Dans le cas des poutres d'acier, des angles d'acier et des plaques d'acier inoxydables, le ministère du Revenu national a fait ouvrir une enquête au début du printemps dernier, car il avait reçu des plaintes de dumping de ces produits. Les conclusions préliminaires auxquelles il est parvenu au début de l'automne dernier ont confirmé qu'il y avait effectivement eu

des cas de dumping et des droits anti-dumping provisoires ont donc été imposés aux produits importés de divers pays. En décembre et en janvier, le tribunal anti-dumping a déclaré en rendant trois verdicts distincts que dans les plupart de ces cas, ces importations avaient en effet entravé la production de produits de ce genre au Canada.

Je crois que ces décisions ont réussi à convaincre les aciéries canadiennes que le gouvernement prendra les moyens pour prévenir toute concurrence néfaste et injuste de l'acier importé.

Le 7 février le ministre des Finances a indiqué à la Chambre que le gouvernement examinait ces questions avec soin en vue de déterminer si d'autres mesures s'imposaient. Cette étude est maintenant terminée et comme les députés le savent, le ministre du Revenu national (M. Guay) a annoncé hier une série de mesures visant à mettre les aciéries canadiennes à l'abri de l'acier étranger indirectement importé. En bref, ces mesures assurent le contrôle de toutes les importations de produits d'acier au Canada, la création d'un groupe chargé de recueillir et d'analyser les données nécessaires et l'on a prévu des méthodes accélérées d'enquête pour établir provisoirement les cas de dumping, de même que l'application de droits anti-dumping provisoires le cas échéant dans les trois mois suivant le début de l'enquête. Le ministre a également indiqué que le sous-ministre du Revenu national utilisera ses pouvoirs au besoin pour enquêter sur les cas de dumping même en l'absence de plaintes formelles.

Les députés auront noté que le ministre a dit que les divers prix de déclenchement et prix de base en vigueur aux États-Unis et au sein de la Communauté européenne feraient partie des éléments dont on tiendra compte pour décider s'il y a lieu d'ouvrir des enquêtes anti-dumping au sujet des produits de l'acier.

J'estime, monsieur l'Orateur, que mes commentaires montrent que le gouvernement connaît parfaitement les problèmes soulevés par le député, qu'il suit attentivement l'évolution de la situation et, en fait, qu'il a déjà pris des mesures afin de s'assurer que cette importante industrie canadienne ne souffrira pas des faits nouveaux auxquels il a fait allusion.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)